

Etats financiers annuels de SICAV**UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 mai 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Jelil BOURAOUI.

BILAN
Arrêté le 31/12/2011 (en DT)

ACTIF	Note	31/12/2011	31/12/2010
PORTEFEUILLE TITRES	AC 1	<u>1,465,118.449</u>	<u>1,673,622.103</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		590,964.181	671,447.597
Emprunts obligataires		777,242.868	893,237.438
Autres valeurs		96,911.400	108,937.068
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		<u>599,728.364</u>	<u>588,395.292</u>
Placements monétaires	AC 1	295,633.286	207,234.025
Disponibilités		304,095.078	381,161.267
Créances d'exploitations	AC 2	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Créances d'exploitations		0.000	0.000
Autres Actifs	AC 3	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Autres Actifs		0.000	0.000
TOTAL ACTIF		<u>2,064,846.813</u>	<u>2,262,017.395</u>
PASSIF		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Opérateurs créditeurs	PA 1	4,618.721	5,133.895
Créditeurs divers	PA 2	17,461.741	19,349.988
TOTAL PASSIF		<u>22,080.462</u>	<u>24,483.883</u>
Capital	CP 1	<u>2,018,376.262</u>	<u>2,204,789.908</u>
Capital en nominal	CP 2	<u>2,006,300.000</u>	<u>2,158,400.000</u>
Capital en début de période		2,158,400.000	2,834,700.000
Emission en nominal		0.000	93,700.000
Rachat en nominal		-152,100.000	-770,000.000
Sommes non distribuables		<u>12,076.262</u>	<u>46,389.908</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		46,389.908	-20,109.845
Sommes non distribuables exercice en cours		-34,313.646	66,499.753
Sommes distribuables		<u>24,390.089</u>	<u>32,743.604</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs		20.692	13.747
Sommes distribuables de l'exercice en cours		24,369.397	32,729.857
ACTIF NET		<u>2,042,766.351</u>	<u>2,237,533.512</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>2,064,846.813</u>	<u>2,262,017.395</u>

Etat de résultat
Arrêté le 31/12/2011 (en DT)

	Note	Période du 01/01/11 au 31/12/11	Période du 01/01/10 au 31/12/10
a- Dividendes	PR 1	20,467.048	22,224.169
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	PR 1	37,840.011	41,907.028
c- Revenus des placements monétaires	PR 2	9,864.028	15,936.243
Total DES REVENUS DES PLACEMENTS		68,171.087	80,067.440
- Charges de gestion des placements	CH 1	-18,677.281	-21,493.825
- Revenus Nets des placements		49,493.806	58,573.615
- Autres produits		0.000	0.000
- Autres charges	CH 2	-23,880.849	-24,474.761
RESULTAT D'EXPLOITATION		25,612.957	34,098.854
Régularisation du résultat d'exploitation		-1,243.560	-1,368.997
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		24,369.397	32,729.857
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1,243.560	1,368.997
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-65,187.382	35,356.269
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		27,626.441	30,773.278
Frais de négociation		-825.867	-200.175
Résultat non distribuable		-38,386.808	65,929.372
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-12,773.851	100,028.226

Etat de variation de l'actif net

Arrêté le 31/12/2011 (en DT)

	Période du 01/01/11 au 31/12/11	Période du 01/01/10 au 31/12/10
<u>AN 1 -VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATION D'EXPLOITATION</u>	<u>-12,773.851</u>	<u>100,028.226</u>
a- Résultat d'exploitation	25,612.957	34,098.854
b- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-65,187.382	35,356.269
c- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	27,626.441	30,773.278
d- Frais de négociation de titres	-825.867	-200.175
<u>AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	<u>-32,554.584</u>	<u>-35,973.340</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>-149,438.726</u>	<u>-689,036.012</u>
a- Souscriptions		
Capital	0.000	93,700.000
Régularisation des sommes non distribuables	0.000	1,528.748
Régularisation des sommes distribuables	0.000	1,577.541
b- Rachat		
Capital	-152,100.000	-770,000.000
Régularisation des sommes non distribuables	4,073.162	-958.367
Régularisation des sommes distribuables	-1,411.888	-14,883.934
VARIATION DE L'ACTIF NET	-194,767.161	-624,981.126
ACTIF NET		
a- en début de période	2,237,533.512	2,862,514.638
b- en fin de période	2,042,766.351	2,237,533.512
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a- en début de période	21,584	28,347
b- en fin de période	20,063	21,584
VALEUR LIQUIDATIVE	101.817	103.666
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-0.32%	4.33%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS DE LA SOCIETE
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**

Arrêtés au 31/12/2011

I – Référentiel d'élaboration des états financiers annuels :

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments des portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; si non à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III– Unité monétaire :

A signaler que les états financiers de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

AC 1 : Note sur le portefeuille titres
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2011 (en DT)

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% l'Actif Net
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>	-	<u>362,953.186</u>	<u>590,964.181</u>	<u>28.93%</u>
ADWYA	7,500	17,386.369	52,815.000	2.59%
ATB	5,800	25,330.257	34,278.000	1.68%
ATL	10,058	21,983.477	55,178.188	2.70%
ATTIJARI BANK	1,100	20,207.940	20,572.200	1.01%
BIAT	1,000	43,984.133	74,444.000	3.64%
BT	6,750	51,295.000	72,272.250	3.54%
BTE (ADP)	1,000	29,004.700	29,829.000	1.46%
ENNAKL	825	8,827.500	7,910.100	0.39%
MAG GEN	418	17,551.600	56,622.698	2.77%
MONOPRIX	1,201	12,769.200	34,007.516	1.66%
POULINA GP HOLD	2,100	11,567.945	17,163.300	0.84%
SFBT	2,000	24,482.019	26,022.000	1.27%
TAIR	20,000	36,250.000	33,760.000	1.65%
TLS	1,600	23,592.259	46,136.000	2.26%
TPR	3,539	12,019.586	21,060.589	1.03%
UIB	470	6,701.201	8,893.340	0.44%
<u>Titres OPCVM</u>		<u>96,484.264</u>	<u>96,911.400</u>	<u>4.74%</u>
ALYSSA	950	96,484.264	96,911.400	4.74%
<u>Obligations Privées</u>		<u>511,139.978</u>	<u>522,927.046</u>	<u>25.60%</u>
ATBSUB09 LIGA1	1,000	100,000.000	102,303.619	5.01%
ATL2009/3	1,000	60,000.000	60,013.442	2.94%
BHSUB07	200	12,105.978	12,141.147	0.59%
BNASUB09	2,000	173,320.000	178,823.052	8.75%
BTK09 CAT(A)	1,000	85,714.000	88,403.556	4.33%
SIHM 2008	1,000	80,000.000	81,242.230	3.98%
<u>Obligations BTA</u>		<u>251,575.000</u>	<u>254,315.822</u>	<u>12.45%</u>
BTA102013	250	251,575.000	254,315.822	12.45%
TOTAL		<u>1,222,152.428</u>	<u>1,465,118.449</u>	<u>71.72%</u>

AC 1 : Note sur les placement monétaires
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2011 (en DT)

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% l'Actif Net
<u>BTCT</u>				
<u>Ligne</u>	-			
BTCT 280212 52S	200	191,173.722	197,088.176	9.65%
BTCT 280212 52S	100	95,655.487	98,545.110	4.82%
Total placements monétaires		<u>286,829.209</u>	<u>295,633.286</u>	<u>14.47%</u>

PR 1 : Note sur les revenus du portefeuille titres
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
 Arrêté le 31/12/2011 (en DT)

Désignation	Période du 01/01/11 au 31/12/11	Période du 01/01/10 au 31/12/10
<u>Revenus des Actions et valeurs assimilées</u>	<u>17,281.360</u>	<u>19,738.425</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>3,185.688</u>	<u>2,485.744</u>
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>37,840.011</u>	<u>41,907.028</u>
Revenus des obligations Etat	12,200.000	12,199.951
Revenus des obligations privées	25,640.011	29,707.077
TOTAL	58,307.059	64,131.197

PR 2 : Note sur les revenus des placements
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
 Arrêté le 31/12/2011 (en DT)

Désignation	Période du 01/01/11 au 31/12/11	Période du 01/01/10 au 31/12/10
- Intérêts des bons de trésor	9,864.028	12,046.577
Intérêts des certificats de dépôt	0.000	0.000
Intérêts sur les avoirs bancaires	0.000	3,889.666
Total placements monétaires	9,864.028	15,936.243

CP 1 : Mouvement sur le capital et l'Actif Net
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
 Arrêté le 31/12/2011 (en DT)

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
<u>Capital début de période au 31/12/2010</u>	<u>2,204,789.908</u>	<u>2,204,789.908</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-152,100.000</u>	<u>-152,100.000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-34,313.646</u>	<u>-9,923.557</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	-38,386.808	-38,386.808
- Régularisation sommes non distribuables	4,073.162	4,073.162
- Sommes distribuables de la période	-	24,390.089
Montant fin de période au 31/12/2011	2,018,376.262	2,042,766.351

**CP 2 : Note sur le capital
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2011 (en DT)**

<u>Capital au 31/12/2010</u>	
* Montant	2,158,400.000
* Nombre de titres en circulation	21,584
* Nombre d'actionnaires	19
<u>Souscriptions Réalisées</u>	
* Volume	0.000
* Nombre de titres émis	0
<u>Rachats Effectués</u>	
* Volume	152,100.000
* Nombre de titres rachetés	1,521
<u>Capital au 31/12/2011</u>	
* Volume	2,006,300.000
* Nombre de titres en circulation	20,063
* Nombre d'actionnaires	16

**Notes sur le passif et autres actifs
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2011 (en DT)**

	Libelle	31/12/2011
<u>AC 2</u>	<u>Créances d'exploitations</u>	<u>0.000</u>
	Dividendes à recevoir	0.000
	Intérêts à recevoir	1,875.288
	Obligations amorties BATAM	80,000.000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81,875.288
<u>AC 3</u>	<u>Autres Actifs</u>	<u>0.000</u>
	RàS sur BTA	0.000
<u>PA 1</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>4,618.721</u>
	Frais du Gestionnaire	692.811
	Frais du Dépositaire	513.193
	Frais de Distributeur	3,412.717
<u>PA 2</u>	<u>Créditeurs divers</u>	<u>17,461.741</u>
	État retenue à la source	84.000
	Redevance CMF	173.112
	Charges à payer ex. ant.	1,334.966
	Budget des charges à payer ex. en cours	15,869.663
	<u>Charges à payer sur l'exercice 2011</u>	<u>21,381.483</u>
	Jetons de présence	11,250.000
	Honoraire commissaires aux comptes	6,721.200
	Frais Assemblée	2,395.167
	Frais de publication au bulletin CMF	652.400
	Taxe revenant aux collectivités locales	282.476
	Réajustement sur charges budgétisées antérieures	80.240

**Notes sur les charges et produits de gestion
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2011 (en DT)**

	Libelle	31/12/2011
CH 1	Charges de gestion des placements	18,677.281
	Rémunération du Gestionnaire	2,801.603
	Rémunération du Dépositaire	2,075.264
	Rémunération du Distributeur	13,800.414
CH 2	Autres charges	23,880.849
	Redevance CMF	2,075.264
	Services bancaires et assimilés	421.701
	Charges diverses	1.201
	Impôts, taxes et versements assimilés	1.200
	Dotations aux Charges Budgétisées	21,381.483
	Abonnement pour Charges Budgétisées	0.000
PR 3	Autres Produits	0.000
	Autres produits	0.000

**Note sur les sommes distribuables
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2011 (en DT)**

	Resultants distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2010 et antérieurs	958,338.680	-47,003.936	911,334.744
Exercice 2011	25,612.957	-1,243.560	24,369.397
Total	983,951.637	-48,247.496	935,704.141

**Données par actions et ratios pertinents
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 31/12/2011 (en DT)**

Données par action	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Revenus des placements	3.398	3.710	3.191	3.936
Charges de gestion des placements	-0.931	-0.996	-0.807	-0.880
Revenu net des placements	2.467	2.714	2.384	3.056
Autres produits	0.000	0.000	0.000	0.000
Autres charges	-1.190	-1.134	-0.858	-1.202
Résultat d'exploitation	1.277	1.580	1.527	1.854
Régularisation du résultat d'exploitation	-0.062	-0.063	0.164	-0.042
Somme distribuables de l'exercice	1.215	1.516	1.690	1.813
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles	-3.249	1.638	5.908	3.212
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	1.377	1.426	-0.009	-1.231
Frais de négociation	-0.041	-0.009	-0.005	-0.052
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	-1.913	3.055	5.894	1.929
Résultat net de l'exercice	-0.637	4.634	7.420	3.783
Droits d'entrées et droits de sorties	0.000	0.000	0.000	0.000
Résultats non distribuables de l'exercice	-1.913	3.055	5.894	1.929
Régularisation du résultat non distribuable	0.203	0.026	-1.085	0.178
Sommes non distribuables de l'exercice	-1.710	3.081	4.809	2.107
Distribution de dividendes		1.690	1.813	2.563
Valeur liquidative	101.817	103.666	100.981	94.849
Ratios de gestion des placements				
Charges/actif net moyen	-0.90%	0.90%	0.90%	0.90%
Autres charges/actif net moyen	-1.15%	1.03%	0.96%	1.23%
Résultats distribuables de l'exe./actif net moyen	-0.04%	1.38%	1.88%	1.86%
Actif net moyen	2,075,715.852	2,378,115.185	2,542,431.650	2,194,713.226
Nombre d'actions au 31/12	20,063	21,584	28,347	22,463

RAPPORT GENERAL- EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2011

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV comprenant le bilan au 31 décembre 2011, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV arrêtée au 31 décembre 2011 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

Vérifications spécifiques

(i) En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport d'activité sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2011.

(ii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

Le commissaire aux comptes :

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 25 Avril 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2011

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des articles 200, 205 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Au cours de nos investigations, nous n'avons pas relevé de transactions entrant dans le cadre des articles précités

Le commissaire aux comptes :

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 25 Avril 2012